



## Compte rendu de la CAPD du 13 février : première CAPD depuis le début de l'année scolaire !!!!!

***L'ordre du jour était minimaliste, les attributions de la CAPD sont largement réduites.***

***Le SNUipp-FSU03 a lu une longue déclaration préalable ainsi qu'une déclaration du comité de grève de l'éducation nationale : à lire absolument (cf ci-contre)***

-Approbation des PV des 3 dernières CAPD.

-Liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école : 40 candidatures au total. 3 sont dispensés d'entretien car faisant fonction et parmi les 37 convoqués :

- Après avis de l'IEN, 30 ont obtenu un avis favorable, 5 réservés et 2 pas d'avis

- Après avis de la commission, 32 avec avis favorable sont retenus, 3 avec avis défavorables recevront un courrier leur expliquant pourquoi ils ne sont pas retenus. 2 ne sont pas présentés à l'entretien.

Comme chaque année, le jury est composé d'un IEN et d'un directeur. L'avis final est donné par la DASEN.

Départ en stage formation continue :

Stage « développer en classe une culture de coopération » (les 9 et 10 mars et 25 mai) : 8 candidatures pour 8 places. 1 candidature hors délai, la collègue est sur liste complémentaire.

Stage « EPS/EMC/Laïcité » (du 14 avril au 17 avril) : 10 candidatures pour 11 places.

**Il reste une place : faites-vous connaître !**

Stage MASSE « formation continue des directeurs » (du 14 avril au 17 avril , du 4 mai au 7 mai du 2 juin au 5 juin et du 8 juin au 12 juin) : 48 candidatures pour 48 places.

Stage « je peins, tu dances, il chante du C1 au C3 » (du 4 au 7 mai) : 15 candidatures pour 11 places.

4 personnes sont sur liste complémentaire

Stage « enseigner en maternelle » (du 2 au 5 et du 8 au 12 juin) : 21 candidatures pour 24 places.

**Il reste 3 places : faites-vous connaître !**

**Informations diverses de l'administration, quant à l'évolution du personnel depuis la rentrée :**

1 recrutement contractuel en plus, ce qui porte à 9,5 le nombre de contractuels dans l'Allier. **On ne peut que s'interroger, alors que l'Allier recrute plus de 9 contractuels, on apprend que nous devons rendre 11 postes !!!**

1 départ dans le Puy de Dôme

2 démissions de 2 FSE

1 détachement

1 décès

## Questions diverses du SNUipp-FSU03

1. Point sur les absences pour raison médicale non rémunérées.

Dans un contexte de médecine du travail indigente, les enseignants ayant besoin de consulter, ou dont les enfants de plus de 16 ans ont besoin de consulter, sur le temps scolaire sont très lourdement pénalisés par le retrait d'une journée de salaire et d'AGS.

Monsieur le recteur s'était engagé à approfondir ce dossier car l'Allier est le seul département de l'Académie à appliquer aussi durement et sans exception cette façon de procéder. Quelle réponse a-t-il donné ?

La DASEN nous explique une nouvelle fois qu'elle applique le texte. Le SNUipp-FSU s'étonne de ce positionnement et rappelle que lors d'une précédente audience avec le recteur le 4 décembre 2019, en présence des 3 autres DASEN de l'académie, cette situation avait été dénoncée. Celui-ci s'était engagé à faire preuve de plus de compassion d'autant que c'est le cas dans les trois autres départements. Mme La DASEN, non présente à cette réunion ne semble pas au courant, elle s'engage à en référer au recteur....A suivre !

Qu'en est-il des absences en AFE du fait de RDV pris longtemps en avance le mercredi, seul jour de la semaine censé être disponible et où les enseignants ne sont pas censés être d'astreinte ?

La DASEN dit ne pas être au courant des pressions qui auraient pu être exercées par les IEN quant aux retenues de salaire et d'AGS. Elle se montre compréhensive, une communication sera adressée aux IEN, pour que les absences pour RDV médicaux, sur des AFE, pris longtemps à l'avance, ne soient pas assujettis à cette mesure

2. Directeurs : Comment la demande ministérielle d'un groupe de travail sur ce sujet se traduit-elle dans le département ?

Pour la rentrée prochaine :

-réunion de rentrée sur le temps des 108h

-rencontre avec la DASEN par bassin (on espère que cela soit pris sur les 108 h !)

-réunions plus régulières avec les IEN pour échanger sur les pratiques, les missions...

-stage de formation continue

Le SNUipp-FSU 03 demande si les syndicats seront invités à ces groupes de travail, cela n'est pas envisagé. Nous regrettons que les représentants du personnel ne soient pas associés à ces travaux.

3. Comment est-il possible que les directeurs du privé assistent à la même réunion de rentrée que ceux du public qui en ont été surpris et pour le moins mal à l'aise si ce n'est choqués.

La DASEN ne voit pas où est le problème, rappelle qu'elle travaille régulièrement avec le diocèse et que des informations sont communes au privé et au public.

4. Où en est l'application de la « rupture conventionnelle » dans l'Allier ? Comment sont traitées les demandes reçues ?

M. Martin, secrétaire général, nous explique que tous les départements en sont au même point, c'est-à-dire en attente des modalités d'applications du texte sorti fin janvier 2019. Les candidates (2 actuellement) verront leur délai de réponse repoussé. A suivre...

5. Qu'en est-il de la reprise du versement de l'IDPE ? Y a-t-il un effet rétroactif ? Des arriérés ?

La régularisation a eu lieu en novembre pour les 60 collègues concernés. Néanmoins, un problème subsistait pour les collègues ayant eu une interruption de carrière, mais tout semble être rentré dans l'ordre.

6. Peut-on espérer que le système de formation consistant à mettre en binôme deux stagiaires prenne fin ? En effet, ce système montre de nombreuses limites. Il met les stagiaires en difficultés et crée des problèmes dans de nombreuses classes et écoles.

M. Douchet a rencontré les PEMF qui suivent les FSE. Ceux-ci semblent unanimes pour dire que le binôme est la meilleure option, car elle permet à chaque FSE de s'emparer pleinement de sa classe. Le SNUipp-FSU rappelle que c'est une lourde année, que porter une classe dans sa globalité (commande, progressions, gestion des élèves et des parents ...) sans l'aide d'un titulaire dans l'école peut-être très déstabilisant.

7. La circulaire concernant les AFE en précisant qu'on attend des personnels qu'ils suivent tout le cycle d'une formation induit que des modules de 9h par exemple seraient indivisibles, ce qui impliquerait pour de nombreux enseignants, comme ceux travaillant à temps partiel, l'obligation de dépasser le quota dû. Cette circulaire évoluera t-elle ?

Le DASEN ne remet pas en cause le temps partiel. Le SNUipp-FSU, précise ses inquiétudes en citant le texte issu de la circulaire formation continue « Par respect envers les formateurs et aussi l'intérêt de la formation, l'enseignant s'engage à suivre la totalité de la formation ». Cela voudrait-il dire que des collègues ne pourraient pas par exemple être dispensés du dernier module de formation s'ils avaient par exemple participé à une RIS ? Plus largement, le SNUipp-FSU interroge l'administration sur le volet AFE. En effet, bien souvent, après une partie théorique, il est demandé aux collègues de mettre en place des activités dans leur classe qui seront présentées lors de la dernière partie du module. Nous rappelons que les enseignants sont attachés à leur liberté pédagogique et doivent s'emparer des outils dans la mesure où ils le souhaitent.

L'administration regrette que les formations soient perçues de cette manière et rappelle le caractère non obligatoire de ce travail !!!

8. Qu'en est-il de la situation des psychologues scolaires ? Combien de postes sont occupés par des titulaires ? Combien par des contractuels ? Reste-t-il des postes vacants ? Tous les secteurs bénéficient-ils d'un psychologue attitré ou existe-t-il des zones devant faire appel au « hors secteur » et ne bénéficiant donc de psychologue qu'en cas d'extrême nécessité ? Les secteurs ont-ils été revu de façon à équilibrer la population scolaire dont chacun est responsable ?

Toutes les circonscriptions possèdent 3 psychologues. Actuellement, il y a 18 psychologues dont 2 contractuels.

Le SNUipp-FSU demande néanmoins si les besoins sont couverts uniformément, la charge de travail ne semble pas être la même sur tous les secteurs...

L'administration évaluera les besoins et pourra monter en puissance, si besoin.

9. Qu'en est-il du poste pour déficients visuels resté vacant puis dont la moitié a fermé ?

Le poste est pourvu à mi-temps depuis le mois de novembre. Le SNUipp-FSU interroge l'administration sur la raison du passage d'un poste à plein temps sur un poste à mi-temps. Il semblerait que ce choix ait été fait de manière à ne pas effrayer les postulants !!! No comment !!!!

10. Où en est le projet de modification des postes de PEMF évoqué lors de la précédente CAPD ?

Dans le 03, le statut de PEMF est attaché à la personne et pas au poste, il n'est pas possible de revoir ce statut en dehors de la demande de la personne. De ce fait, il n'est pas possible de faire une rotation !!! Il y a 18 PEMF et ce nombre restera inchangé. Il est envisagé que les PEMF aient une lettre de mission académique les amenant à s'engager sur certaines priorités et à rendre un rapport d'activité annuelle. Ils pourront aussi faire le choix de ne pas être reconduits. Les PEMF, ainsi que tous les détenteurs du CAFIPEMF sont amenés à intervenir dans la formation continue.

11. Comment va s'organiser le mouvement des personnels ? A quelles dates ? La circulaire sera-t-elle présentée en instance ?

Le mouvement aura la même forme et aura lieu après les élections municipales.

Contrairement aux années précédentes, la circulaire mouvement ne sera ni travaillée, ni présentée en CAPD, chacun la découvrir au moment de participer !!!!

Comme pour les permutations nationales, la circulaire s'inscrira dans une harmonisation nationale.

Le SNUipp-FSU ne peut que s'inquiéter de cette harmonisation nationale qui va à l'encontre des spécificités locales.

12. Les détachements seront-ils renouvelés ? De nouveaux seront-ils accordés ? Sous quelles conditions ? La MGEN bénéficie-t-elle encore de détachés ? Le GRETA ?

La DASEN nous informe que l'attribution des détachements n'est pas automatique, qu'elle fait l'objet d'une étude particulière. Actuellement, il y a une personne à la MGEN et aucune au GRETA.

Néanmoins, pour les enseignants déjà détachés à l'étranger, le renouvellement est acté automatiquement à condition qu'ils restent sur le même poste. Pour tout nouveau détachement ou changement de poste, ils sont accordés pour 6 ans.

L'avis de la DASEN est demandé pour les nouveaux détachements, avis que le ministère suit ou non.

13. Point sur les PIALs. Combien sont effectivement opérationnels ? Comment fonctionnent-ils ? Quel est le statut des coordonnateurs ? Quels changements concrets cela induit-il pour les personnels, en particulier les AESH ?

Il est mis en place un comité départemental de suivi des PIAL qui se décline en comité locaux 3 PIAL sont actifs depuis septembre, 1 par bassin (secteur d'un enseignant référent). Ils sont organisés autour d'un chef d'établissement, d'un IEN, et d'un coordonnateur (enseignant d'ULIS du collège)

3 Nouveaux vont être mis en place au retour des vacances de février : 1 à Dompierre, 1 à Commeny, 1 à Lapalisse

Pour le moment, aucune fiche de poste rédigée et pas d'IMP versée pour les coordonnateurs, cela devrait venir....

14. Pouvez-vous, nous rappeler la situation des postes adaptés dans le département, quel en est le nombre, en quoi consistent-ils ?

Actuellement, cela concerne 5 personnes, dans le département. L'attribution se fait par une commission académique. Cette attribution se fait pour un an renouvelable 2 fois pour permettre soit une reconversion, soit une reprise progressive. Il existe néanmoins des postes de longues durées, de 4 ans renouvelables indéfiniment.

